BOURSES DEPARTEMENTALES

publié le 09/11/2015

Descriptif :

La date limite de retour des dossiers de BOURSES DEPARTEMENTALES est fixée au 15 NOVEMBRE, délai de rigueur.
Merci de consulter le courrier de M Le Principal afin de déterminer vos droits.
Rappel : les bourses départementales peuvent être attribuées alors même que les bourses de collège ont été refusées.

Document joint

bourses_courrier_ce02739520151009163826 (PDF de 683.7 ko)

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.